



**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

Direction commande publique

**TRAVAUX D'ENTRETIEN et D'AMÉNAGEMENT DES
BATIMENTS DE GRANDANGOULEME ET DU SMAPE :
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

N° 2025 - D -131

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

VU, l'arrêté n°35 du 28 mai 2024 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur François NEBOUT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

VU, l'arrêté n°24-A-098 de Monsieur le Président subdéléguant à madame Monique Chiron, en sa qualité de conseillère déléguée membre du bureau en charge de l'achat et de la commande publique, en application de l'arrêté susvisé,

Considérant qu'il a été convenu qu'un groupement de commande était nécessaire entre le GrandAngoulême et le Syndicat Mixte d'Aménagement de Plan d'Eau de Saint Yrieix afin de réaliser les travaux d'entretien et d'aménagements de leurs bâtiments.

DECIDE

Article 1^{er} : Est approuvée la constitution d'un groupement de commande pour la passation des accords-cadres relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagements des bâtiments du GrandAngoulême et du SMAPE (9 lots).

Article 2 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **15 MAI 2025**
Pour le Président,
La conseillère déléguée


Monique Chiron

Reçu en Préfecture

le : **15.05.2025.**

Affiché ou notifié

le :

15 MAI 2025